

## Maîtrise des dépenses de fonctionnement – Des taux de fiscalité inchangés – Des grands équilibres respectés – Un haut niveau d'investissement

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente les dépenses et les recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la commune.

Le budget 2016 est placé sous **le signe de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une hausse des investissements.**

### Nos objectifs pour 2016-2020

#### Recettes de FONCTIONNEMENT

- \* Acter la baisse de la dotation forfaitaire
- \* Pas d'augmentation des impôts locaux
- \* Politique tarifaire équilibrée

#### Recettes d'INVESTISSEMENT

- \* Recherche de subventions
- \* Limitation du recours à l'emprunt
- \* Cessions de patrimoine ciblées

#### Dépenses de FONCTIONNEMENT

- \* Maîtrise des charges générales
- \* Maîtrise des dépenses de personnel
- \* Soutien des secteurs prioritaires

#### Dépenses d'INVESTISSEMENT

- \* Assumer la dette actuelle
- \* Mise en œuvre des projets du mandat
- \* Désendetter la commune

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	2015	2016
Charges à caractère général (travaux halles compris pour 2015)	454 970	401 390
Charges de personnel et frais assimilés	400 760	392 000
Autres charges de gestion courante (participations diverses)	139 580	138 350
Charges financières (intérêts d'emprunts)	73 700	69 500
Charges exceptionnelles	1 520	580
Dépenses imprévues	20 000	30 000
<b>TOTAL dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 090 530</b>	<b>1 031 820</b>
Virement à la section d'investissement *	608 052	932 865

#### Dépenses liées au fonctionnement

courant de la collectivité.

Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels
- les dépenses d'entretien et de fournitures
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

\* **Autofinancement** : il est constitué par l'épargne que la commune parvient à dégager grâce à des recettes plus élevées que ses dépenses de fonctionnement. Cela lui permet d'investir en limitant les emprunts.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	2015	2016
Produits des services, du domaine et ventes...	72 700	80 900
Impôts et taxes	636 200	652 200*
Dotations et participations	369 290	397 452
Autres produits de gestion courante	2 000	2 000
Produits exceptionnels (indemnité assurance halles)	291 700	
<b>TOTAL</b>	<b>1 371 890</b>	<b>1 132 552</b>

#### Les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti)
- des dotations versées par l'État
- des ressources d'exploitation des domaines
- des produits financiers.

\* Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales seront revalorisées de 1% en 2016, en vertu d'un amendement au projet de budget de l'Etat voté par les députés à l'Assemblée nationale. Même si les élus communaux ne votent pas d'augmentation des taux, le montant à payer par les foyers sera plus élevé en 2016.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	2016
Acquisitions	70 600
Bâtiments	16 800
Bâtiment services techniques	260 000
AD'AP (accessibilité handicapés)	10 000
Gymnase (étude extension)	6 500
Terrains de foot	16 100
Voirie et réseaux	190 000
Aménagement RD 520	145 000
Cadre de Vie	13 500
Salle communale ex Poste	260 000
<b>TOTAL</b>	<b>988 500</b>
Emprunts et dettes assimilées	91 000
Dépenses imprévues	101 737
<b>TOTAL</b>	<b>1 181 237</b>

Le budget d'investissement retrace les programmes d'investissements en cours ou à venir.

Les dépenses correspondantes sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et le cas échéant par l'emprunt.

La section d'investissement a vocation à modifier, entretenir ou développer le patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital.

Elles comprennent :

- les remboursements des emprunts
- les travaux d'équipement
- les acquisitions immobilières et mobilières.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	2015	2016
Subventions d'investissement	67 000	154 770
Taxe d'aménagement	25 000	25 000
Reversement TVA	31 000	129 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	188 217	857 421
<b>TOTAL</b>	<b>311 217</b>	<b>1 166 191</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>608 052</b>	<b>932 865</b>

**Les recettes d'investissement** sont constituées des dotations et subventions, tels que le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts ainsi que de l'autofinancement qui vient de la section de fonctionnement.

## DOTATIONS

**La dotation forfaitaire des communes**, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat.

Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

**La dotation de solidarité rurale** est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

**La dotation de solidarité rurale "péréquation"** est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants avec de très faibles ressources fiscales.

Dotations	2014	2015	2016	Budget primitif 2016
Dotation forfaitaire	256 043	239 200	222 277 (-16 923)	220 000  ) 70 000
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	40 302	44 626	48 138 (+3 512)	
Dotation de solidarité rurale « cible »	20 219	33 043	43 862 (+10 819)	
Dotation nationale de « péréquation »	20 545	24 441	27 064 (+2 623)	17 400
<b>TOTAL</b>	<b>337 109</b>	<b>341 310</b>	<b>341 341 (+ 31)</b>	<b>307 400</b>

La loi de finances pour 2011 a créé une fraction dite "**cible**" de la **dotation de solidarité rurale** destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées. Depuis 2014, Chabons bénéficie de cette dotation (calculs établis par rapport au potentiel financier par habitant de la commune, aux ressources de la commune et par rapport au revenu moyen par habitant de la commune).